



Note sur les réponses à apporter à l'avis de la Préfecture de Région et de la MRAe

JUILLET 2020

Sommaire

1.	Courrier de réponse	3
1.	Réponse détaillée à l'avis de la préfecture de région	6
1.1.	PRINCIPALES REMARQUES	6
1.2.	DIAGNOSTIC	9
2.1.	STRATEGIE	13
2.2.	PLAN D' ACTIONS	15
2.3.	SUIVI	19
3.	Réponse détaillée à l'avis de la MRAe	20
	Annexe 1 : Tableau d'articulation du PCAET avec les autres démarches de planification de SQY	24
	Annexe 2 : outil ESQYMO et démarche de suivi et évaluation	29

1. Courrier de réponse

La préfecture de Région et la MRAe ont réalisé une analyse détaillée du PCAET de Saint-Quentin-en-Yvelines. Tous deux mettent en avant l'importance du travail engagé notamment en matière de concertation des acteurs.

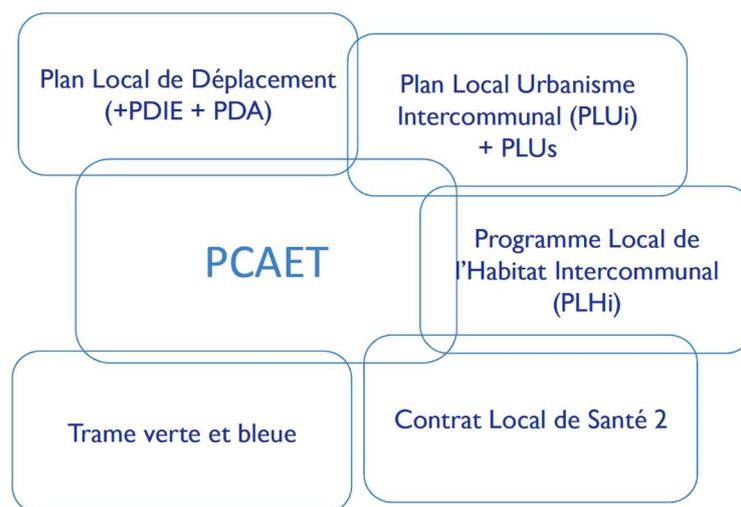
Et effectivement, la méthodologie retenue pour définir le PCAET de Saint-Quentin en Yvelines fait l'objet d'un parti pris fort et atypique. Nous considérons que les enjeux climat-air-énergie sont des enjeux de société qui supposent la mobilisation de tous. Il s'agit pour nous d'une question politique et sociétale qui ne peut se réduire, comme trop souvent, à des approches purement techniques. C'est pourquoi SQY a mis en place une démarche qui tout en s'appuyant sur des diagnostics techniques conformes à la réglementation a fait le choix d'une démarche qui fait la part belle à la participation des acteurs. C'est l'axe fondamental de notre démarche.

La préfecture de région note aussi certains points forts de la démarche : la complétude des diagnostics, notamment sur les énergies renouvelables et la qualité de l'air, la prise en compte de l'aménagement du territoire et l'articulation avec les plans locaux d'urbanisme et la bonne prise en compte dans le plan d'actions de la rénovation énergétique des bâtiments et de l'économie circulaire.

La préfecture de région et la MRAe listent également des pistes de progrès et des recommandations qu'ils souhaiteraient voir intégrées dans le PCAET et son Évaluation Environnementale. Ce document présente les modalités de prises en compte de ces recommandations. Toutefois un certain nombre de remarques nous invite à réaffirmer les partis pris méthodologiques qui font la spécificité du PCAET de SQY :

- La stratégie climat-énergie du PCAET est un chapeau. Les objectifs qu'elle fixe seront atteints à la fois par la mise en œuvre du programme d'actions du PCAET et par la mise en œuvre des différentes stratégies sectorielles de SQY (PLUi et PLU, PLHi, CLS, Schéma d'aménagement Lumière, Plan d'action agriculture locale et circuits courts, Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)). La contribution de ces différents documents cadres et programmes d'actions est présentée en détail dans le document présentant la démarche de réalisation du PCAET et le tableau de synthèse est présenté en annexe de cette note.

Ainsi la stratégie de développement des transports en commun fait bien partie de la stratégie du PCAET, mais aucune action n'est inscrite dans le programme à ce sujet car l'ensemble des actions sont déjà inscrites dans le Programme Local de Déplacement (PLD).



- Le plan d'actions du PCAET est entièrement constitué d'actions nouvelles et partenariales, venant combler les manques identifiés lors de la concertation. Il ne s'agit pas d'un catalogue exhaustif des actions existantes mais de nouvelles actions à mettre en œuvre dont l'émergence est entièrement liée à la démarche. Ce qui témoigne de la véritable valeur ajoutée de notre PCAET en matière de politiques et actions énergie climat.
- Comme nous l'avons affirmé plus haut, la méthodologie retenue a été tournée vers l'intelligence collective et l'expertise des acteurs et habitants plus que vers des études quantitatives. En effet, notre priorité était d'identifier rapidement des actions opérationnelles, partenariales et manquantes sur le territoire au regard des objectifs réglementaires d'un PCAET.

Il en résulte effectivement que les dimensions quantitatives et prospectives ont moins été étudiées dans cette première version du PCAET. Ainsi à ce stade, les objectifs quantifiés retenus sont ceux du SRCAE de la Région île de France. Ces objectifs de long terme ont été retenus afin d'affirmer l'ambition de SQY. Ils ne sont pas pour autant des limites indépassables et s'il est possible de dépasser certains objectifs cela sera fait. Inversement, peut-être que certains objectifs ne seront pas atteints. Ces objectifs ont été conçus comme des objectifs étendards qui affirment une ambition et une direction à suivre.

Nous nous attacherons à affiner ces dimensions quantitatives et prospectives dans le cadre de la démarche d'amélioration continue et en particulier à l'occasion de l'évaluation à mi-parcours. Tout en reconnaissant l'intérêt qu'il y a maintenant à engager ces réflexions nous estimons que la priorité était d'engager des actions opérationnelles.

Nous souhaitons également revenir en introduction de cette note sur un ensemble de recommandations récurrentes de la préfecture et de la MRAE nous invitant à renforcer les diagnostics sur une diversité de thématiques.

Nous remarquons que le décret d'application de la loi de transition énergétique relatif aux PCAET prévoit la réalisation de 6 diagnostics et en décrit les contenus (article R229-51 du code de l'environnement). Le travail de diagnostic qui en découle est très conséquent. Il nous semble donc très difficile d'aller plus loin que la réglementation dans le contexte de contraintes humaines et financières que connaissent les collectivités.

Mais la question principale porte selon nous sur le rôle de ces diagnostics. En effet, le PCAET et ses diagnostics couvrent des sujets nombreux, très divers et souvent nouveaux pour les collectivités locales (mobilité, agriculture, alimentation, bâtiment, énergies renouvelables, activités économique, réseaux d'énergie, séquestration carbone, gestion des déchets, risques naturels, biodiversités, évolutions

climatiques, etc.). Ainsi l'objet des diagnostics du PCAET est de comprendre les grands enjeux du territoire et de permettre de les hiérarchiser en vue de la concertation puis de la décision des élus. Nous comprenons les recommandations que vous nous faites, mais il ne nous semble pas que l'objet des diagnostics du PCAET soit d'entrer dans une finesse qui permette de définir les contenus précis de chaque action dans des champs aussi divers, et ils ne sauraient se substituer aux diagnostics du PLUi, d'un PLH, d'un plan de mobilité ou d'un schéma ENR. D'autant que bien souvent ces démarches existent sur le territoire et que les données de diagnostic sont disponibles par ailleurs.

Les pages suivantes de cette note reviennent point par point sur les recommandations de la préfecture de région et la MRAe et sur leurs modalités de prise en compte.

1. Réponse détaillée à l'avis de la préfecture de région

1.1. PRINCIPALES REMARQUES

Cette partie présente les modalités de prise en compte des recommandations contenus dans le corps de l'avis de la préfecture de Région, relatif au PCAET.

Recommandation	Modalité de prise en compte
Justifier les objectifs stratégiques	<p>Les objectifs stratégiques retenus sont des objectifs emblèmes, reprenant les objectifs régionaux fixés par le SRCAE. A ce stade, ils montrent une direction à suivre, et le programme d'actions est un premier pas.</p> <p>Un travail devra être mené dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours afin d'affiner les objectifs quantitatifs. Pour ce premier PCAET, la volonté a été de s'orienter au plus vite vers des actions opérationnelles avec les partenaires en réduisant les temps d'études.</p> <p>Maintenant que la concertation a permis d'identifier de premières actions consensuelles et que celles-ci sont lancées, nous allons prendre le temps d'entamer un travail quantifié pour les années à venir.</p> <p>Les objectifs sont déjà saisis dans le cadre de dépôt et sont une déclinaison du SCRAE.</p>
Justifier en particulier les objectifs relatifs aux énergies renouvelables au regard des forts potentiels identifiés dans le diagnostic	<p>Il existe une différence entre le potentiel brut identifié dans le diagnostic et le potentiel net qui permet de définir des projets. Par exemple le plus important potentiel géothermique identifié est situé en zone classée (perspective du château de Versailles) où aucun projet n'est possible.</p> <p>Toutefois, les objectifs définis ne sont pas considérés comme un plafond maximal et s'il est possible de les dépasser cela sera fait</p>
Justifier que les objectifs seront atteints par l'impact des actions	<p>Pour répondre à la préconisation, il sera d'abord nécessaire de mener le travail d'approfondissement des objectifs quantifiés de long terme évoqués ci-dessus.</p> <p>Cette estimation devra être réalisée en quantifiant à la fois les gains attendus par le programme d'actions nouvelles incluses dans le PCAET et par les autres actions contribuant aux objectifs dans les programmes connexes.</p> <p>Toutefois, nous précisons dès aujourd'hui qu'il n'est pas toujours possible de quantifier l'impact attendu d'une action, surtout lorsque celle-ci est</p>

	<p>émergente ou que celle-ci consiste dans une démarche de sensibilisation ou de programmation. Pourtant, ces actions sont bien essentielles à mettre en œuvre pour obtenir des résultats sur le long terme.</p> <p>Quelques exemples :</p> <p>Communiquer sur l'Education à l'Environnement et au Développement Durable : quantifier précisément l'impact est délicat</p> <p>Doter le territoire d'une gestion énergétique globale : action nécessaire au pilotage et au suivi, mais quelles réductions lui attribuer ?</p> <p>Mettre en œuvre un plan pluriannuel de rénovation énergétique : le programme peut se fixer des objectifs à atteindre mais cela suppose d'abord de faire les études préalables puis de formaliser le programme.</p> <p>Etc.</p>
<p>Distinguer actions compétences et autres (partenaires)</p>	<p>Cette recommandation a été retenue et le programme mis en ligne sur ESQYMO a été modifié en conséquence.</p>
<p>Intégrer plus d'actions de développement de réseau de chaleur et ENR</p>	<p>Aujourd'hui il existe deux réseaux de chaleur en fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le réseau communal de Plaisir raccordé à un UIOM (incinérateur). • Un réseau privé à Élancourt, qui alimente le quartier des Nouveaux Horizons. <p>Un réseau de chaleur est en projet sur la ZAC de la Remise à Voisins le Bretonneux et la question de la pertinence d'un réseau de chaleur est systématiquement posée à l'occasion des projets d'aménagement.</p> <p>La réflexion de la possibilité de développer ou d'étendre les réseaux de chaleur sur de l'urbanisation existante est une piste de réflexion intéressante pour l'avenir.</p> <p>Les principaux potentiels identifiés en développement d'énergie renouvelable concernent les Pompes à Chaleur et les panneaux photovoltaïques en toiture. La stratégie est donc centrée sur le développement d'énergie renouvelable diffuse et non sur des projets centralisés notamment en raison du manque de potentiel foncier et des diverses contraintes. Les principales actions mises en œuvre sont la plateforme Repère habitat, les actions de l'ALEC et le soutien à ENR city (coopérative citoyenne). Le développement sur ombrières de parkings présente également un potentiel important qu'il faudra approfondir à l'occasion de l'évaluation du PCAET.</p>
<p>Préciser le calendrier et les moyens allouer à certaines actions</p>	<p>Comme indiqué dans le courrier introductif, la totalité du programme d'action est composé d'actions nouvelles. La volonté de s'engager dans ces actions est certaine et affirmée, mais leur degré de maturité est divers.</p>

	<p>Certaines nécessités des études de faisabilité, d'autres des recherches de partenariats ou de financements. Certaines actions sont programmées pour 2022 ou 2023 et il ne serait pas opportun d'afficher un contenu précis dès aujourd'hui celui-ci étant amené à évoluer.</p> <p>Ainsi au fur et à mesure des avancées, le contenu opérationnel du programme se précise, et les éléments mis à disposition aujourd'hui sont déjà plus complets que ceux de l'an dernier. Cela se fera progressivement, ceci démontre qu'il s'agit très majoritairement d'actions nouvelles.</p>
<p>Accroître les objectifs mobilité durable</p>	<p>La lecture des fiches projets en lien avec la mobilité durable ont pu paraître ne traiter qu'une partie des enjeux et donc ne pas être à la hauteur des objectifs.</p> <p>Comme rappelé en introduction, le programme d'actions du PCAET est constitué uniquement de nouvelles actions. Il ne fait pas la liste des actions déjà engagées ou du contenu des autres projets de SQY qui participent à l'atteinte des objectifs du PCAET.</p> <p>Ainsi le Programme Local de Déplacement (PLD) constitue la politique mobilité du territoire et est très ambitieux. Il intègre de nombreuses actions relatives à la mobilité douce et active (vélo station, augmentations constantes du linéaire de voies cyclable) ou aux transports en commun (développement de TCSP...).</p>

1.2. DIAGNOSTIC

Ce tableau présente les modalités de prise en compte des recommandations de la préfecture de Région, relatives aux diagnostics du PCAET qui ont été jointes en annexe technique à l'avis du Préfet.

Recommandations	Modalités de prise en compte
Energie et GES	
Faire ressortir les enjeux territoriaux	Afin de faciliter l'appropriation des diagnostics, une synthèse rassemblant les données clés de manière parlante et faisant ressortir les enjeux a été rédigée et sera jointe au dossier de consultation du public.
Estimation des potentiels	<p>L'étude des potentiels étant une exigence réglementaire, ils ont été ajoutés au document bien que cela n'ait plus d'utilité pratique à ce stade de la démarche.</p> <p>Cette étude de potentiel n'a pas été réalisée en amont car elle manque encore aujourd'hui d'une définition précise qui permettrait d'en définir les contours et l'utilité. Par exemple en matière de mobilité, comment définir le potentiel d'économie d'énergie ou de GES ? Supprimer tous les déplacements ? remplacer tous les véhicules par des transports en commun ou seulement 50 % ?</p>
Manque du secteur transport dans le diagnostic énergie	<p>C'est effectivement un manque réglementaire ; mais qui a été corrigé sur le site internet ESQYMO et sur la plaquette de synthèse.</p> <p>Lors de la définition du PCAET, le diagnostic a été réalisé avec les données disponibles à cette époque. La stratégie et plan d'action ayant été validés sur cette base, il n'est pas souhaitable de modifier le diagnostic à ce stade.</p> <p>Notons que les diagnostic GES et qualité de l'air permettent de prendre en compte l'enjeu mobilité et qu'ainsi ce manque dans le diagnostic énergie, n'impacte pas la prise en compte de l'enjeu mobilité dans la stratégie et le programme d'action.</p>
Empreinte carbone des habitants	<p>La recommandation sur l'ajout d'éléments relatifs à l'empreinte carbone est une piste intéressante que nous souhaitons retenir pour l'avenir. Elle pourra également être intégrée dès aujourd'hui dans les actions d'information et de sensibilisation.</p> <p>Le programme d'actions du PCAET ou les programmes associés traitent d'ailleurs de cet enjeu qui au-delà des thématiques déjà abordées dans les diagnostics est essentiellement lié aux modes de consommations et d'alimentation.</p>

	<p>Ainsi, des outils en ligne sont proposés sur le site ESQYMO afin de permettre aux habitants de réaliser leur propre bilan des émissions de gaz à effet de serre et de s'interroger sur leurs modes de vie.</p> <p>De nombreuses actions existent, des actions sur circuits courts sont présentes dans le programme d'actions du PCAET et il existe également un programme d'actions spécifique pour une agriculture locale et des circuits courts.</p> <p>Les modes de consommation sont également traités, essentiellement via l'entrée réduction des déchets avec notamment la création d'une ressourcerie et de nombreuses actions en cours : soutien d'Emmaüs + Programme Local de prévention des déchets en cours, le développement du compostage et la distribution de poules (actions communales).</p>
--	--

Qualité de l'air

Lisibilité des cartes	<p>Les cartes utilisées sont fournies par Airparif et nous n'avons pas accès aux données sources pour améliorer la qualité des cartes. Sur certaines d'entre elles, le périmètre de SQY a été ajouté pour permettre de faciliter la lecture.</p> <p>Même si elles ne sont pas de qualité optimale, il nous semble qu'en l'état les cartes permettent de repérer la localisation des enjeux sur le territoire de SQY.</p>
------------------------------	--

Potentiel de réduction	<p>Au-delà des remarques que nous avons déjà exprimées sur cette question de potentiels, la question de l'impact attendu d'une action en matière de qualité de l'air suppose un partenariat avec Airparif qui pourra être étudié pour l'avenir.</p>
-------------------------------	---

Exposition des habitants	<p>Cette recommandation, bien que non réglementaire dans le cadre d'un PCAET nous semble pertinente sur le fond lorsque les données existent. C'est d'ailleurs pourquoi les différentes cartographies de concentration des polluants dans l'atmosphère ont été intégrées dans le diagnostic.</p>
---------------------------------	--

Mobilité

Synthèse des enjeux liés à la mobilité et lien avec la démographie	<p>Le contenu des diagnostics d'un PCAET est défini par l'article R229-51 du code de l'environnement. Au-delà de cet aspect réglementaire, notons qu'au regard de la diversité des domaines traités par un PCAET, les diagnostics de celui-ci ne peuvent se substituer avec finesse à ceux qui sont présentés dans les différentes démarches sectorielles.</p> <p>L'ensemble des éléments de diagnostic de mobilité sont disponibles dans le Programme Local de Déplacement (PLD) qui fait également l'objet d'un suivi</p>
---	---

	quantifié. Ces diagnostics ont bien servi de base à la définition de la stratégie et du programme d'action du PLD.
Analyse des potentiels de développement des mobilités moins polluantes et moins carbonées	Comme nous l'avons vu la question de l'étude de potentiel quantifiée, au sens réglementaire a été ajoutée. Les éléments qualitatifs sont intégrés dans le PLD. D'autres éléments sur la quantification des leviers d'actions pourront être intégrés dans le cadre de la démarche d'amélioration continue du PCAET.
Diagnostic stationnements	Les diagnostics de stationnement ne font pas partie du périmètre des diagnostics de PCAET tels que décrit par l'article R229-51 du code de l'environnement. Toutefois les aménageurs travaillent sur ces questions dans les opérations neuves.
Bâtiments et logements	
Synthèse des enjeux	Cf. 1 ^{ère} ligne du tableau page 7 relative aux enjeux.
Diagnostic potentiel	Cf. 2 ^{ème} ligne du tableau page 7 relative aux diagnostics de potentiels.
BEGES	Le Bilan des Émissions de Gaz à effet de serre « Patrimoine et compétence » a été réalisé parallèlement aux diagnostics du PCAET avec l'outil GESi. Mais cette démarche n'est pas directement liée au PCAET par la réglementation au moment de la réalisation de la démarche et n'a pas à être intégrée ici.
ENR et réseaux de chaleur	
Réseau de chaleur :	
<ul style="list-style-type: none"> le diagnostic aurait du intégrer une étude de schéma directeur de réseau de chaleur. Un schéma de réseau doit être réalisé pour le réseau de Plaisir 	La demande d'étude exposée ici n'est pas réglementaire et comme indiqué plus haut, le PCAET ne saurait se substituer à un ensemble de démarches sectorielles ambitieuses, que ce soit en termes de budget, de calendrier de réalisation ou tout simplement de pilotage.
Les données présentées sont-elles de l'énergie primaire ou de l'énergie finale après rendement	Comme dans tout diagnostic de production d'énergie, les données présentées sont de l'énergie finale avant injection au réseau. Elles n'intègrent donc pas les pertes de réseaux, qui sont très variables en fonction des cas.

Origine du bois

Il n'existe pas aujourd'hui de réseau de chaleur biomasse sur le territoire et une seule chaudière bois publique a été identifiée. Il n'existe pas non plus de filière de production locale. L'enjeu de l'origine du bois est donc faible pour le moment, mais la question reste pertinente pour l'avenir.

2.1. STRATEGIE

Ce tableau présente les modalités de prise en compte des recommandations de la préfecture de Région, relatives à la stratégie du PCAET qui ont été jointe en annexe technique à l'avis du Préfet.

Recommandation	Modalités de prise en compte
<p>Air :</p> <p>Ajouter un objectif sur la protection de la population</p>	<p>Les nombreux axes stratégiques et actions qui permettent de réduire les émissions de polluants atmosphériques ont un effet direct sur la protection de la population. Ainsi cet objectif est bien présent dans le plan climat bien qu'il ne soit pas explicitement cité par la stratégie.</p>
<p>Mobilité :</p> <p>Assurer la cohérence avec le PDUIF notamment sur stationnement vélo</p> <p>Absence d'actions sur le développement des transports en commun qui est pourtant un objectif.</p>	<p>Comme vu en introduction, les objectifs de la stratégie doivent être atteints grâce au plan d'action du PCAET, ainsi que par un ensemble de démarches sectorielles qui y contribuent.</p> <p>Le Programme Local de Déplacement (PLD) de SQY est la stratégie globale de déplacement du territoire. Il a bien été construit en cohérence avec le PDUIF et contient de nombreuses actions relatives au stationnement vélo ainsi qu'aux transports en commun avec notamment une refonte du réseau qui a eu lieu en 2018. La restructuration du réseau de bus et son suivi s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue qui permet des réajustements pour répondre au mieux aux besoins. Ces actions sur les transports en commun sont menées en partenariat étroit avec la région à qui appartient le matériel roulant. SQY est considéré comme autorité organisatrice de proximité, et finance une partie du fonctionnement du réseau de bus.</p>
<p>Bâtiment :</p> <p>il est recommandé de sommer tertiaire et logement pour ne pas sous-estimer l'enjeu bâtiment</p>	<p>Nous partageons bien l'idée qu'il ne faut pas sous-estimer l'enjeu lié aux bâtiments qui comme le diagnostic l'indique sont les 2 secteurs les plus consommateurs d'énergie (avec les déplacements).</p> <p>En revanche, nous considérons utile de séparer ces deux données. En effet, entre les secteurs résidentiel et tertiaire, les leviers à activer pour agir sont de nature différente et les partenaires sont distincts. Il semble donc important de séparer les 2 postes et leur analyse tant pour mobiliser les acteurs que plus tard pour quantifier les actions et les effets attendus.</p>
<p>Réaliser un schéma directeur réseau de chaleur</p>	<p>Le territoire ne prévoit pas de s'engager dans un schéma directeur réseau de chaleur dans cette première version du PCAET.</p> <p>Le sujet pourra être mis à discussion dans le cadre de son amélioration continue et en particulier lors de l'évaluation à mi-parcours.</p>

<p>Préciser la stratégie ENR avec des objectifs chiffrés</p>	<p>Cette préconisation sera mise à discussion dans le cadre de l'amélioration continue du PCAET et en particulier lors de l'évaluation à mi-parcours.</p>
<p>Absence de stratégie relative à la séquestration carbone</p>	<p>La séquestration est une question réglementaire et le PCAET contient d'ailleurs de nombreuses actions qui permettent de travailler sur cet enjeu sur l'agriculture (Fiche Projets 9 et 13), sur les matériaux biosourcés (Fiche projet 4 et sa matériauthèque, ainsi qu'intégration dans l'ANRU).</p> <p>Depuis la délibération du PCAET de SQY, l'Etat s'est engagé sur un objectif de neutralité carbone. Ce sujet sera à approfondir dans le cadre de l'amélioration continue de la démarche et de son évaluation à mi-parcours.</p>
<p>Économie durable et sujets connexes : s'articuler avec le Plan Régional de réduction des déchets et le PRAEC</p>	<p>Pour l'enjeu de réduction des déchets, nous rappelons que la question est abordée via l'angle consommation via la Ressourcerie (FP16) ainsi que par les actions du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui est bien articulé avec le plan régional de réduction des déchets et le PRAEC.</p>
<p>Réaliser un plan d'adaptation</p>	<p>Bien qu'un plan d'adaptation ne soit pas explicitement mis en œuvre de nombreuses actions contribuent à travailler à cet enjeu, dans le PCAET ou dans les programmes associés. Notamment avec la fiche projet 21 sur la réduction de l'îlot de chaleur urbain.</p> <p>De nombreuses actions portent également sur la biodiversité (fiche projet 14) à la fois pour renforcer sa résilience face au changement climatique et pour développer la nature en ville.</p> <p>Le risque retraits gonflements argile est traité dans le PLUi et les PLU.</p> <p>Nous remarquons effectivement un manque sur la question de la préservation de la ressource en eau qu'il faudra intégrer dans le cadre l'amélioration continue du PCAET et notamment lors de son évaluation a mi-parcours.</p>

2.2. PLAN D' ACTIONS

Ce chapitre présente les modalités de prise en compte des recommandations de la préfecture de régions, relatives au plan d'actions du PCAET qui ont été jointe en annexe technique à l'avis du Préfet.

La préfecture a formulé des recommandations par thématique du PCAET mais certaines d'entre-elles sont récurrentes et appellent une prise en compte transversale :

- **Quantifier l'impact attendu des actions** : comme cela a été indiqué plus haut dans le document certaines actions très opérationnelles et matures peuvent être quantifiées, mais l'exercice est peu pertinent pour les actions nécessitant un approfondissement ou une étude de faisabilité. Il est même impossible pour les actions de programmation ainsi que pour les actions à plus long terme dont les contours restent à préciser. Ainsi à ce stade toute quantification du programme d'actions ne saurait être que très parcellaire et apporterait peu d'information. Cela ne permettrait en tout cas pas de vérifier en quoi le programme d'actions permet d'atteindre les objectifs stratégiques. Comme nous l'avons indiqué en introduction, une réflexion prospective et quantifiée sera prochainement menée et intégrera une analyse sur la quantification des leviers d'actions à activer. En attendant une analyse qualitative a été produite dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique.
- **Préciser le contenu détaillé des actions** : comme précisé dans la partie introductive, les actions sont toutes des actions nouvelles et c'est la véritable valeur ajoutée de ce PCAET. Pour la plupart d'entre-elles, elles doivent effectivement être précisées au fur et à mesure de leur mise en œuvre. Il semble normal que pour une action en phase exploratoire devant être lancée d'ici 5 ans, tous les éléments de pilotage ne soit pas connu aujourd'hui. L'outil ESQYMO dans lequel sont présentées les actions est un outil évolutif qui est mis à jour régulièrement et plusieurs actions ont déjà été précisées depuis leur 1^{ère} publication début 2019 : FP4 action 2 : REPERE Habitat, FP10 action 2 : valorisation production locale..., FP14 action 2 : ruches, FP16 action 1 : compost, FP19 action 2 : auto partage inter-entreprises, etc. C'est d'ailleurs le propre des démarches de développement durable territorial que d'être pilotées en suivant une démarche d'amélioration continue.
- Enfin, la préfecture recommande ici aussi de **réaliser des compléments de diagnostics non réglementaires**. Nous rappelons que ceux-ci existent parfois déjà de manière détaillée dans d'autres plans et schémas précédemment cités (PLUi, PLD, démarche circuits courts, ...). D'autres pourront être réalisés ultérieurement s'ils s'avèrent nécessaire à la définition pertinente du programme d'actions
-

Recommandations	Modalités de prise en compte
Air	
Réduire les particules liées au chauffage bois (communication, autre)	Cette piste d'amélioration pertinente sera étudiée dans le cadre de la démarche d'amélioration continue du PCAET.

Aménagement du territoire : réduire l'exposition des habitants	Cette piste d'amélioration pertinente devra être intégrée dans le futur PLUi à 12.
Mobilité	
Ajouter des actions relatives aux transports en commun ou retirer de la stratégie l'objectif relatif à leur développement	<p>Comme rappelé plus haut, la stratégie rassemble les objectifs énergie climat de l'ensemble des politiques et actions de SQY. En revanche, seules les actions nouvelles et non incluses dans d'autres schémas sont détaillées dans le programme d'actions du PCAET.</p> <p>Ainsi le développement des transports en commun et bien un objectif du PCAET dont les actions opérationnelles sont déclinées dans le PLD.</p>
Faire un PLD	Le PLD dont l'élaboration est recommandée existe déjà et est en cours de déploiement sur SQY depuis Novembre 2014 (à 7 communes), puis déployé à l'échelle des 12 communes à compter de janvier 2016.
Inciter à la réalisation de PDE et PDIE	<p>Ces incitations existent et cette action est intégrée dans le PLD.</p> <p>Depuis 2018, 6 PDIE sont en cours sur le territoire. Ils concernent 31 entreprises représentant 34 149 salariés. SQY impulse ces démarches et les anime grâce à un chargé de missions dédié.</p>
Bornes de recharges	Le déploiement des bornes de recharges pour les véhicules électriques est en court avec un portage communal.
Bâtiments et logements	
Attentes que les diagnostics énergétiques du patrimoine de SQY aient été fait dans le cadre du plan climat	<p>Comme indiqué en introduction cette recommandation dépasse la réglementation en matière de PCAET, aucun diagnostic patrimonial n'étant demandé par article L229-26 du code de l'environnement</p> <p>Le diagnostic du PCAET ne peut pas raisonnablement intégrer la réalisation d'audits énergétiques lorsque ceux-ci n'existent pas. Mais ayant identifié ce manque le programme d'actions prévoit logiquement de le combler.</p>
Développement de réseaux de chaleur et remplacement du bois en lien avec qualité de l'air	La question des réseaux de chaleur a été abordée à plusieurs reprises dans ce document. Concernant la question concernant le remplacement des modes de chauffages polluant par des modes moins émetteurs, cela fait partie intégrante des missions de la plateforme RePerE Habitat (Fiche projet 4)

Absence d'actions relatives au secteur tertiaire	Cette piste d'amélioration est effectivement pertinente au regard des diagnostics et sera étudiée dans le cadre de la démarche d'amélioration continue du PCAET, notamment via des actions d'animation et de partenariats avec les acteurs économiques.
Préciser les interactions avec les filières professionnelles	La plateforme RePerE habitat est en charge de l'animation des filières professionnelles. Des données relatives à la mobilisation des acteurs pourront effectivement être collectées dans le cadre du suivi de cette action qui dispose d'un bilan annuel.
ENR et réseau de chaleur	
Réaliser un schéma directeur des réseaux de chaleur	Il n'existe pas de schéma directeur sur les réseaux de chaleur du territoire. Leur définition, puis un élargissement à tout le territoire est une piste d'amélioration potentiellement pertinente qui sera étudiée dans le cadre de la démarche d'amélioration continue du PCAET.
Communication sur les réseaux de chaleur auprès des habitants et promoteurs	Cette piste d'amélioration pertinente sera étudiée dans le cadre de la démarche d'amélioration continue du PCAET. Aujourd'hui, dans le cadre de toutes les ZAC la faisabilité d'un réseau de chaleur ou d'un raccordement à un réseau existant est bien étudiée.
Intégrer les réseaux de chaleur dans les PLU (obligation de raccordement, classement des réseaux)	Cette recommandation relève d'une compétence aujourd'hui communale. Elle sera effectivement à maturité dans le cadre du futur PLUi.
Carte des projets d'aménagement et réseau de chaleur	Dans le cas où la réalisation d'un schéma directeur est effectivement retenue, cette carte y sera utilement intégrée.
Manque un schéma de développement ENR précis	Cette piste d'amélioration pertinente sera étudiée dans le cadre de la démarche d'amélioration continue du PCAET.
Développer une filière bois locale	Cette action est considérée comme non prioritaire sur le territoire.
Usage de biomatériaux dans la construction neuve	Cette thématique d'action est déjà intégrée dans le programme d'actions via la mathériauteque ainsi que dans le cadre de l'ANRU. Elle pourra-t-être approfondie dans le cadre de la démarche d'amélioration continue.

Soutien au renouvellement d'appareil de chauffage peut performant	Cette action est déjà existante pour les systèmes sur SQY dans le cadre de la plateforme RePerE habitat.
Sensibilisation	Un Espace Info Energie est déjà existant sur le territoire et assure cette mission de sensibilisation des habitants. Elle va être intégrée à la plateforme RePerE habitat dans le cadre du SARE
Soutien aux projets citoyens de moins de 100 kWc	Une association de production citoyenne existe sur le territoire : Energycity. Certaines communes mettent des toits à disposition de l'association et un projet est en cours de réalisation sur La Verrière. SQY sert plus largement de relai d'information sur Energycity.
Etudes d'impact et respect environnement et paysage	Ce principe est à respecter et a été intégré dans le programme d'actions en lien avec l'Evaluation Environnementale Stratégique. Depuis la définition du PCAET, un Plan paysage a été lancé et est actuellement en cours de définition. Il est porté par la direction urbanisme et la direction environnement et du paysage. Le PCAET est bien lié avec ce nouveau plan.
Séquestration et vulnérabilité	
Action sur la gestion et la préservation des forêts	Au regard du faible enjeu local la question de la gestion et de la préservation des forêts a été jugée non prioritaire. Il existe cependant des actions de préservation via le classement en espaces boisés classés EBC dans le PLUi.
Manque d'action sur la vulnérabilité, en particulier un plan d'adaptation notamment sur les risques	Le diagnostic indique que la vulnérabilité du territoire aux risques est faible et ce domaine d'action a été jugé non prioritaire. Le principal risque concerne les Retraits Gonflement d'Argile qui sont bien pris en compte dans le cadre des documents d'urbanisme.
Les actions relatives à la biodiversité ne sont pas à leur place dans un PCAET	Toute action de préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau est une action d'adaptation : ces ressources sont sous-pression, plus elles seront préservées et résiliente, plus elles seront adaptées au changement climatique c'est pourquoi un volet biodiversité conséquent nous semble pertinent et utile à mettre en œuvre dans le cadre du PCAET de SQY.

2.3. SUIVI

Recommandations	Modalités de prise en compte
<p>Comment les recommandations 2013 ont été prises en compte ?</p>	<p>Au regard de la forte évolution du territoire entre 2013 et 2017, la démarche de PCAET n'est pas repartie du précédent PCET. Il s'agit entièrement d'une nouvelle démarche. (Intégration de 5 nouvelles communes en 2016 portant le nombre de communes de 7 à 12).</p>
<p>Poursuivre la concertation (associer membre de la CDTE au suivi)</p>	<p>L'outil ESQYMO est une plateforme de concertation en continue. Le détail du fonctionnement de la plate-forme est présenté en annexe.</p> <p>L'ensemble des partenaires qui forment CTDE (nommé CYTé en Yvelines) ont été associés et font partie du Comité Technique du PCAET.</p>
<p>Manque d'enjeux dans le diagnostic, Absence de stratégie quantifiée et certaines actions non détaillées</p>	<p>Les éléments de réponse à ces différentes recommandations ont été présentés en introduction de cette note, puis à différentes reprises dans les tableaux précédents.</p>
<p>Mettre en place un tableau de bord de suivi</p>	<p>La plate-forme ESQYMO est constituée comme tableau de bord permettant de réaliser le suivi.</p> <p>La démarche de suivi est également articulée avec la démarche Cit'ergie pour laquelle SQY a été labellisé Cap Cit'ergie (juin 2019).</p>
<p>Fixer des orientations d'urbanisme durable à prendre en compte par les PLU</p>	<p>L'article L131-5 du code de l'urbanisme cité par la préfecture de région indique que les PLU doivent prendre en compte le PCAET mais il n'indique en aucune manière de quelle façon le PCAET doit se saisir des enjeux d'urbanisme.</p> <p>Or comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises, le PCAET couvre de nombreuses thématiques et doit permettre de traiter de très nombreux enjeux. Il peut difficilement se substituer aux démarches sectorielles sur des questions aussi pointues que l'urbanisme durable. Cet enjeu devra être traité par le futur PLUi à 12.</p> <p>Toutefois dans le cadre de l'amélioration continue du PCAET il est souhaitable de prévoir spécifiquement la mise en œuvre d'outil ou démarche de développement durable lors de la définition du PLUi 12 ou d'opérations d'aménagement (par exemple AEU2, GESPLU, ...).</p>

3. Réponse détaillée à l'avis de la MRAe

Cette partie synthétise les recommandations présentes dans l'avis de la MRAe du 1^{er} juillet 2019 et leurs modalités de prise en compte.

La principale recommandation de la MRAe est relative à la rédaction d'un rapport d'incidence du PCAET. Suite à cette remarque, nous avons produits ce document d'incidence qui rassemble, un résumé non technique, l'état initial de l'environnement et l'évaluation environnementale du PCAET. Celui-ci fait partie du dossier de consultation du public.

La MRAe recommande également qu'un système de suivi et évaluation soit proposé. Ce dispositif était bien prévu et mis en place depuis fin 2018 dans le cadre de la plateforme ESQYMO. Il est présenté en détail en annexe de cette note.

Le tableau ci-dessous présente les modalités de prise en compte des autres recommandations de la MRAe

Recommandations	Modalités de prise en compte
<p>Fusionner Etat Initial de l'Environnement et diagnostics du PCAET</p>	<p>La MRAe recommande de fusionner l'État Initial de l'environnement et les diagnostics du PCAET pour en faciliter la lecture.</p> <p>Nous comprenons l'intérêt de cette recommandation, cependant, il nous semble subjectif de considérer qu'un document de 300 pages est plus lisible que deux documents séparés.</p> <p>Sur le fond nous estimons que ces diagnostics sont de nature différente et ne servent pas à répondre aux mêmes questions, il est donc légitime de les séparer.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les diagnostics du PCAET sont prescrits par l'Article R229-51 du code de l'environnement. La stratégie et le programme d'actions du PCAET portent directement sur les thématiques des diagnostics. • L'EIE vient d'une réglementation distincte relative à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme. Il sert à identifier les enjeux environnementaux du territoire et non à identifier les enjeux propres au PCAET. Il traite d'enjeux environnementaux dont le PCAET ne se saisira pas, mais qu'il ne doit pas dégrader. <p>Selon nous, fusionner les deux documents crée de la confusion sur la nature du projet du PCAET.</p>
<p>Améliorer la pagination des diagnostics</p>	<p>Cette recommandation a été prise en compte</p>

<p>Reporter en annexe les contributions de CODESQY</p>	<p>Les contributions du CODESQY sont d'ores et déjà intégrées en annexes du diagnostic. Mais ces annexes sont effectivement intégrées dans le document et non dans un document mis à part.</p> <p>En effet, comme la MRAe l'a constaté, la démarche de concertation et l'association étroite du CODESQY à la définition du PCAET a été un choix méthodologique fort que nous souhaitons valoriser.</p>
<p>De thématiques sont traitées dans différents documents ce qui entraîne des risques d'incohérence</p>	<p>Certaines thématiques sont effectivement traitées à la fois dans les diagnostics du PCAET et dans l'Etat Initial de l'Environnement. Comme indiqué ci-dessus ces documents sont de natures différentes et il est légitime d'analyser certaines thématiques à la fois selon l'angle du PCAET et selon celui de l'EIE.</p> <p>Dans ces deux documents seules les données sur l'air sont différentes. Les données de l'EIE sont plus récentes (2017) que celles du PCAET (2013). Toutefois les évolutions sont peu significatives et n'influent pas sur les analyses et les enjeux. Il n'y a donc pas d'incohérence entre les documents.</p>
<p>Diagnostic des potentiels p.32 du diagnostic et p1.63 du fichier informatique : incohérent avec la stratégie nationale bas-carbone qui priorise le bois d'œuvre</p>	<p>Le diagnostic de potentiel est une étude de quantification « potentielle ». Il eut été effectivement pertinent que le potentiel net affiché soit cohérent avec la stratégie nationale bas carbone, mais cela n'impacte par la démarche puisque l'étude de potentiel ne présage pas de la hiérarchisation faite ultérieurement dans la stratégie et le plan d'actions. Celles-ci ne reprennent d'ailleurs pas ces éléments quantifiés.</p>
<p>Invitation à faire un lien entre circuits agricoles de proximité et séquestration</p>	<p>Le lien entre circuit agricole de proximité et séquestration carbone est intéressant mais risqué car non systématique. En effet, le renforcement des stocks de carbone dans les sols agricoles passera essentiellement par l'évolution des pratiques agricoles plus que par les modes de distribution, même s'il est souhaitable d'articuler la réflexion sur ces deux sujets.</p>
<p>P25 du CODESQY, page 244 du fichier : les informations sur les haies présentées par le CODESQY semblent fausses.</p>	<p>Les informations fournies par le CODESQY n'engagent que celui-ci et ne font pas partie du diagnostic réglementaire de séquestration. Cette synthèse des contributions du CODESQY a été intégrée dans le diagnostic, car comme évoqué ci-dessus, il s'agit d'un parti pris méthodologique fort. Ces données n'ont pas servi de base à la définition de la stratégie.</p>

<p>EIE : mieux cibler les enjeux pour les prendre en compte dans la localisation des actions</p>	<p>De manière générale, un PCAET intègre une grande diversité d'actions dont très peu sont localisées, celles-ci arrivant souvent en 2nd rideau suite à la définition d'un schéma ou d'une étude.</p> <p>Ainsi dans le programme d'actions seulement quelques actions sont localisées et aucune n'est située dans une zone à enjeu potentiel : lieux de co-working, cultiver les espaces urbains et planter des arbres fruitiers en ville, expérimenter des zones de phyto-épuration.</p> <p>Le PCAET ne localise aucun projet d'envergure susceptible de dégrader le paysage ou la biodiversité (pas de localisation de réseau de chaleur, de panneau PV ou des pistes cyclables). Ainsi un travail supplémentaire de cartographie des zones à enjeu ne semble pas utile dans le cadre du PCAET.</p> <p>Toutefois, il reste effectivement essentiel que l'analyse du milieu et une étude d'impact soit réalisée lors de la définition opérationnelle de futurs projets.</p>
<p>EIE : absence d'évolution tendancielle de l'environnement</p>	<p>Comme indiqué en introduction, dans cette première version du PCAET l'accent a été mis sur la co-construction et l'opérationnalité. Il en résulte que les dimensions quantitatives et prospectives ont moins été étudiées et qu'il n'existe pas de scénario tendanciel relatifs aux thématiques du PCAET.</p> <p>Concernant les autres secteurs de l'environnement qui ne serait pas directement lié au PCAET, il ne semble pas proportionné d'étudier leur évolution tendancielle dans un PCAET qui par nature influe très peu sur eux.</p>
<p>Estimation du nombre de chantier de rénovation prévu et leur localisation</p>	<p>Cette recommandation semble difficile à mettre en œuvre. Le PCAET prévoit des actions afin de promouvoir la rénovation des logements. Mais le nombre exact et la localisation des futurs chantiers semble difficile à anticiper. En revanche un suivi peut en être réalisé.</p>
<p>Remarque sur la proportionnalité des analyses d'incidence</p>	<p>Cette recommandation a été prise en compte dans le rapport d'incidence joint au dossier de consultation.</p>
<p>Démontrer comment la consultation citoyenne permet de justifier les choix stratégiques</p>	<p>Nos choix méthodologiques ont été exposés en introduction du document. A nos yeux le PCAET est avant tout un projet de société et la co-construction avec les acteurs est un élément déterminant pour la mise en mouvement du territoire.</p> <p>A chaque réunion de participation, les éléments de diagnostic ont été présenté. Notons bien que le temps fort de la définition de la stratégie n'a pas été une réunion citoyenne, mais un atelier multi-acteurs avec</p>

une diversité de participants connaissant bien le territoire et les enjeux du PCAET (26% d'élus, 26% d'entreprises, 17% de membres du CODESQY, 17% de techniciens, 8% d'institutionnels, 3% du PNR, 3% de l'ALEC SQY)

A cette occasion des fiches détaillées avec les éléments de diagnostics quantitatifs et qualitatifs ont été fournies aux participants pour que les débats s'appuient bien sur la réalité du territoire et de ses enjeux.

In fine un travail de consolidation et de rédaction a été réalisé par l'équipe portant le PCAET et qui est garante de sa cohérence.

Dimensionner les actions en lien avec la stratégie

Une analyse qualitative a été réalisée et intégrées dans le rapport d'incidence environnementale.

Annexe 1 : Tableau d'articulation du PCAET avec les autres démarches de planification de SQY

	Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique	Diminuer l'impact du territoire sur l'environnement	Ancrer l'emploi de la Transition Énergétique sur le territoire	Décarboner le territoire	Introduire la multi modalité dans le quotidien de tous	Commentaires
PLUs des communes	1	1		1	1	Les PLUs sont inscrits dans une démarche de développement durable.
PLUi à 7						
Mettre l'homme au cœur des territoires naturels et urbains de SQY	1					Ce premier défi vise à assurer la qualité de vie en conciliant les enjeux environnementaux et urbains. Ce plan détaille les objectifs suivants : concevoir le bâti en tenant compte de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des aléas naturels et lutter contre les îlots de chaleur urbain pour anticiper les effets du réchauffement climatique.
Adapter le territoire aux changements	1			1		Ce second défi consiste à adapter le territoire face au changement climatique, à limiter les dépenses énergétiques et à concevoir des espaces urbains, bâtiments et matériaux pour un territoire durable.
Tendre vers un génie urbain à vocation écologique	1	1				Ce troisième défi présente 3 orientations : la question de l'assainissement urbain (qualité de l'eau), la gestion des déchets et la préservation des espaces de nature et de leurs fonctionnalités écologiques.

Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHi)						
Charte des promoteurs pour un urbanisme négocié				1		Cette charte vise à garantir la qualité attendue des logements pour les futurs occupants. Elle demande aux promoteurs de travailler sur le coût du bâti, de respecter les objectifs environnementaux et de promouvoir l'innovation au sein des projets
Le rapprochement habitat-emploi via une convention cadre action logement		1		1	1	Cette convention vise à rapprocher Habitat-Emploi afin de limiter les déplacements et les émissions sur le territoire.
Des dispositifs de financement				1		Le programme "Habiter mieux pour lutter contre la précarité énergétique" et les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) sont les dispositifs de financements proposés.
Pour un habitat neuf durable				1		Les démarches de certifications (convention avec Cerqual, certification "NF Habitat HQE", souscription à GISELE) permet au territoire de répondre aux enjeux de transition énergétique, environnementale et numérique (construction d'un bâtiment durable).
ANRU +				1		Le projet de renouvellement vise à diminuer la précarité énergétique, participer localement à l'atteinte des objectifs nationaux et à favoriser de nouvelles méthodes de collaboration avec les entreprises du territoire

						via la Club Climat Énergie de SQY.
Plan local de déplacement (PLD)						
Renforcer l'accessibilité de l'agglomération de SQY		1		1	1	Cet axe du PLD vise à rénover le réseau de transports, à améliorer l'offre ferroviaire actuelle et à restructurer le réseau de bus.
Renforcer l'attractivité des transports en commun		1		1	1	Le territoire doit augmenter l'attractivité des transports en communs afin de renforcer ces modes de déplacement.
Améliorer la diversification des mobilités		1		1	1	La collectivité souhaite développer différents modes de déplacements et proposer des services supplémentaires de mobilité durable.
Des espaces multimodaux		1		1	1	SQY a entrepris de favoriser le stationnement des véhicules motorisés, des vélos et a aménagé des arrêts de bus et des infrastructures nécessaires aux transports collectifs "lourds".
Schéma directeur vélo		1		1	1	Le schéma directeur vélo a pour objectif de promouvoir l'utilisation du vélo à travers la mise en place de stationnements vélo, l'aménagement d'itinéraires cyclables, la mise en œuvre de services (vélostation) et la cartographie des pistes cyclables.
Plans de déplacements		1		1	1	Le plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) vise à

Inter-entreprises						favoriser les solutions de déplacements alternatives à la voiture individuelle des salariés.
Environnement, biodiversité et patrimoine						
Trame verte et bleue	1	1		1		La communauté d'agglomération a réalisé plusieurs études permettant de définir la trame verte et bleue à l'échelle de son territoire.
Charte de la biodiversité	1	1		1		La Charte de la biodiversité permet de préserver, restaurer et gérer la biodiversité dans ses milieux naturels.
Conception, valorisation et entretien du patrimoine	1	1		1		Les services de SQY intègrent les espaces verts et naturels dans les projets d'aménagement.
Charte de l'arbre	1	1		1		L'agglomération s'est dotée d'une charte de l'arbre afin de porter une attention particulière aux espaces verts qui occupent 60% du territoire. Des engagements permettent de préserver l'arbre sur le territoire.
Autres stratégies et démarches						
Contrat Local de Santé (CLS)	1					La fiche action 15 du CLS consiste à réduire les inégalités sociales de santé en lien avec l'environnement

<p>Schéma Directeur de l'Aménagement Lumière (SDAL)</p>	1			1	<p>Ce schéma porte une attention particulière à la maîtrise de la consommation d'énergie et à la préservation de la faune nocturne (trames noires).</p>
<p>Plan d'actions pour le développement de l'agriculture locale et les circuits-courts alimentaires</p>	1	1		1	<p>Ce programme détaille les actions à mettre en place pour répondre aux objectifs de préservation de l'agriculture locale et de développement d'une agriculture de proximité.</p>
<p>Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)</p>			1		<p>L'agglomération s'engage dans la réduction des déchets sur le territoire à travers la mise en place de ce plan. Cet objectif s'intègre dans le cadre plus large de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources.</p>

L'outil ESQYMO : AGIR POUR LE CLIMAT À L'ÉCHELLE LOCALE

Cette plateforme est une présentation interactive et participative du PCAET de SQY.

Elle est conçue pour être un outil pour agir à Saint- Quentin-en-Yvelines dédié à la Transition Énergétique et l'adaptation au Changement Climatique.

L'objectif principal est de permettre à tous les Saint-Quentinois de découvrir les actions et les événements mis en place à SQY, de pouvoir contribuer en donnant son avis sur des projets et en proposer de nouveaux.

Les enjeux d'ESQYMO :

- Faire du PCAET un plan interactif et non uniquement un document répondant à une obligation
- Donner l'opportunité aux usagers de proposer de nouvelles actions et de pouvoir les voir intégrer au PCAET dans le cadre d'une vision de démocratie participative.
- Pouvoir transmettre des informations/des données de façon indépendante (sans bureau d'études) régulièrement ou à la demande pour répondre à des besoins/attentes de services communaux ou intercommunaux ; et également pour communiquer auprès des usagers (thermomètre des consommations énergétiques du territoire, comparaison entre différentes années, ...)
- Développer la participation de tous et l'action de tous (empowerment)
- Valoriser les actions existantes et les déployer le plus largement possible sur le territoire
- Impliquer de nouveaux acteurs, de nouvelles actions

La collaboration et l'implication des habitants et usagers permettra au territoire de SQY de s'adapter au mieux au changement climatique tout en réduisant les impacts.

La force d'ESQYMO consiste à **proposer de nouvelles actions** qui pourraient être intégrées au PCAET, pour un plan vivant et utile à tous. ESQYMO s'appuie sur une équipe représentative de toutes les forces vives du territoire, dans le cadre d'un comité consultatif.

ESQYMO propose des outils de suivi et de mobilisation via différentes rubriques :

- **Ressources** : Pour faciliter la mise en place des actions et des projets sur le territoire de SQY, cette page donne accès aux ressources : contacts, fiches pratiques, guides, etc... Il est possible aux usagers du territoire de transmettre des ressources complémentaires pour qu'elles soient intégrées
- **Données du territoire** : Cet espace rassemble l'ensemble des données énergie climat du territoire : consommations et productions d'énergies, émissions de GES, polluants, qualité de l'air, etc. Les données sont dans un premier temps issues du diagnostic effectué lors de l'élaboration du PlanClimat.

Il donne également accès à des bases de données externes (données opendata ADEME, ROSE Energif, Airparif, DRIAS,).

- **Les outils** : ESQYMO propose plusieurs outils logiciels libres aux utilisateurs. Ces outils sont téléchargeables ou utilisables depuis la plateforme.
- **Les Actions** : dans cette rubrique, se trouve les différents documents d'élaboration du PCAET de SQY, la liste des fiches actions, un tableau d'avancement et de répartition du pilotage des actions. Les actions sont présentées via 5 axes : participation/animation, énergie/consommation, activités économiques, environnement, territoire/transports. Les fiches sont mises à jour régulièrement pour faire apparaître l'évolution des actions. Les indicateurs de suivi des actions du Plan Climat sont également mis à jour régulièrement dans les fiches.
- **Contribuez au PCAET** : cette rubrique reprend les différents niveaux de participation possible pour soutenir, voter pour de nouvelles actions, s'impliquer dans les actions et proposer une nouvelle action.

Démarche de suivi et d'évaluation :

ESQYMO est une plateforme permettant de suivre l'évolution du PCAET, ainsi que la progression des actions et l'avancement des indicateurs dans le cadre des objectifs définis.

La possibilité d'accéder librement à la plateforme et aux données permet de suivre l'intérêt des usagers pour la plateforme et donc pour la transition.

Les propositions de nouvelles actions, et l'intégration de certaines de celles-ci dans le PCAET sont un reflet de la participation citoyenne, tout comme le nombre de fiche actions portées par des acteurs du territoire.

I. Dispositif de suivi et d'évaluation

Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET demande la définition d'un système de suivi et évaluation qui permette :

- La réalisation d'une évaluation à mi-parcours, soit après 3 années de mise en œuvre du PCAET
- Une évaluation finale, qui sera utilisée pour définir une nouvelle version du PCAET, au bout de 6 ans.

Le système d'évaluation est mis en œuvre au niveau du programme d'actions.

A chaque niveau de suivi-évaluation sont définis des indicateurs qui permettront de mesurer ou non l'atteinte des objectifs et résultats et de suivre les actions.

Synthèse des objectifs et méthodologie de suivi

Niveau du suivi/évaluation	Objectif de l'évaluation	Ce que l'on cherche à mesurer	Les outils de mesure associés
Programme d'actions	Suivre la mise en œuvre technique du plan d'actions : réalisation et résultats visibles de l'action programmée	La mise en œuvre des actions programmées	Tous les ans : - Indicateurs de réalisation (avancement) pour chaque action - Entretien qualitatif avec le porteur de l'action

Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> - assurer l'évaluation et le pilotage politique des opérations stratégiques - évaluer la pertinence, la cohérence et l'efficacité du programme d'actions (en particulier actions publiques) en regard des moyens mis en œuvre 	Les principaux résultats et impacts de la stratégie bas carbone	Tous les 3 ans : <ul style="list-style-type: none"> - indicateurs stratégiques - rédaction d'un rapport d'évaluation
-----------	--	---	--

1.1. L'évaluation des actions

1.1.1. Définition des éléments de suivi

- Le suivi des actions : le niveau de réalisation et l'engagement financier

Il s'agit de suivre le niveau de réalisation de chaque action. Celui-ci sera exprimé en pourcentage d'avancement.

Ces pourcentages seront ensuite traduits en 4 niveaux de mise en œuvre :

- Non engagée (0%)
- Lancement (1% à 15%)
- En cours (16% à 85%)
- Finalisation (86% à 99%)
- En fonctionnement (pour les actions pérennes) ou terminée (pour les actions ponctuelles (100%))

Pour chaque action, les budgets engagés annuellement seront également collectés.

- Le suivi des objectifs : réalisation et impact

Pour chaque ambition, le suivi sera réalisé à 2 niveaux :

- Le suivi de la réalisation : il sera composé de la moyenne d'avancement des actions qui la composent (exprimé en pourcent) ainsi que de la somme des budgets engagés.
- Le suivi des moyens engagés : des indicateurs de moyen ont été définis pour chaque objectif. Ils permettent de témoigner de la dynamique engagée par les actions qui la composent, de manière concrète et quantifiée.

Exemple de tableau de suivi des indicateurs de moyen par objectif :

Ambition	Indicateurs de moyen
FP16 : Transformer à la source les déchets organiques	Nombre de composteurs distribués Nombre de poules adoptés
FP21 : Réduire la vulnérabilité au risque « effets de chaleur urbain »	Intégration des critères de lutte contre les ICU dans les documents d'urbanisme Formalisation des caractéristiques des ilots de fraîcheur

1.1.2. Suivi des indicateurs et collecte de données

L'ensemble de ces points doit être renseigné annuellement par chaque porteur d'actions dans un tableau de bord. Ces éléments doivent ensuite être synthétisés par axes et analysés afin de rédiger un rapport de suivi annuel.

A l'occasion de suivi, toutes évolution des actions ou actions nouvellement engagée sera proposée au comité de pilotage et pourra si validation être intégré dans le programme d'actions.

Pour cela, le chef de projet peut :

- rencontrer annuellement les porteurs d'actions pour un entretien de suivi ;
- ou organiser des réunions de suivi réunissant élus et services concernés (à l'image des réunions élus-services de définitions des actions).

Exemple de tableau de suivi des indicateurs :

N°	Titre de l'indicateur	Type d'indicateur (résultat, réalisation...)	Unité de la donnée	Source de la donnée	Valeur de référence et année (2018)	Fréquence de collecte	Structure et nom du collecteur

Un comité de suivi et évaluation sera organisé chaque année afin de présenter les résultats et de faire valider l'évolution du programme.

1.1.3. Création d'un tableau de bord de suivi des actions

L'organisation de ce tableau sera calquée sur la structure du PCAET. Il doit permettre de centraliser toutes les informations liées au suivi, par action et par objectif.

Celui-ci devra permettre de centraliser toutes les informations nécessaires au suivi quantitatif des actions :

- Niveau d'avancement,
- Indicateurs,
- Budgets engagés,
- Éléments de calendrier,
- Porteurs, partenaires,
- Etc.

1.2. L'évaluation et le suivi de la stratégie

1.2.1. Définition des éléments de suivi

- Consommation d'énergie, production d'énergie renouvelable et émission de Gaz à effet de serre

Tous les 3 ans, une demande et une analyse de ces données pluriannuelles permettra d'estimer secteur par secteur l'évolution des tendances.

Certaines données sont suivies annuellement et correspondent à des consommations annuelles constatés (Consommation d'électricité et gaz, Émissions GES) et peuvent être suivies d'une manière précise via le ROSE (Réseau d'observation statistique de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre de la région Île-de-France).

- Qualité de l'air et polluants atmosphériques

Le suivi des émissions de polluants atmosphériques réglementaires est réalisé annuellement par Airparif et transmis au chargé de projet PCAET. Les données sont mises à jour dans ESQYMO. Toutefois, souvent les nouvelles données d'émissions sont issues d'une réactualisation complète de l'inventaire et aucune interprétation ne peut être réalisée par comparaison avec les données transmises l'année précédente.

- Adaptation au changement climatique

Cet axe de la stratégie ne fait pas par nature l'objet d'objectif quantifié. Toutefois le suivi des ambitions permettra des témoigner des efforts engagés (ex : réduction de la vulnérabilité du territoire : lutte contre les ilots de chaleur urbain (urbanisme, végétalisation, ...).

1.2.2. Méthodologie de suivi

La collecte et l'analyse de données est assurée par le chargé de mission PCAET tous les 3 ans.

En s'appuyant sur ces éléments, ainsi que sur les 3 années de suivi des actions et ambitions, il rédige un rapport de suivi et évaluation.

Celui-ci sera complété par l'animation d'un séminaire de suivi et évaluation. Il s'agira d'organiser un temps de concertation réunissant élus, services, partenaires et acteurs afin de leur présenter les résultats de l'évaluation quantitative et de les compléter par une approche qualitative.

Ainsi pour chaque axe de la stratégie les participants seront interrogés :

- Sur leur vision de la dynamique engagée et de ses résultats,
- Sur les éventuelles évolutions du programme d'actions à mettre en œuvre.

Ces éléments viendront compléter le suivi quantitatif dans la rédaction du rapport de suivi et évaluation.

1.2.3. Création d'un tableau de bord de suivi de la stratégie

Là aussi, un tableau de bord permettra de suivre de manière synthétique les résultats obtenus.

Ce dernier sert de support à la présentation des résultats et peut éventuellement être présenté en comité de pilotage et aux élus.

1.3. Tableau de synthèse des indicateurs

Ce tableau reprendra l'ensemble des indicateurs de moyens qui ont été définis dans les fiches objectifs.

II. Coordination - Animation

1. Coordination et Pilotage

Le mode de gouvernance mis en place permet d'organiser une réunion équipe projet, un comité technique et un comité de pilotage pour chaque phase.

Afin de faciliter les échanges d'information, ESQYMO a été mis en place. Chaque membre de la gouvernance du PCAET peut y accéder.

L'ensemble des documents et informations y sont déposés tout au long de l'avancement du processus. Cet espace évite de nombreux échanges de mail, et permet d'avoir accès aux informations à n'importe quel moment.

Les communes et les principaux partenaires ont été associés aux réunions d'équipe projet et aux comités de pilotage.

2. Equipe projet

Réseau de référents :

La désignation des membres de l'équipe projet SQY s'est faite dans le cadre de la validation de la fiche projet par les directeurs. Concernant les référents techniques communaux ils ont été désignés par le Maire suite à une demande par courrier du Président de SQY. L'ALEC fait partie de l'équipe projet.

Les directions/services SQY représentées sont :

Prospective territoriale, Voirie et Infrastructures, Mobilités, Aménagement, Environnement et Paysage, Construction et bâtiments, Direction de l'Habitat, IPS, Développement économique, Ressources humaines, Moyens généraux.

Les missions de l'équipe projet :

- Participer aux réunions des GT et des comités techniques
- Contribuer à la démarche
- Assurer le relais auprès des autres membres de sa direction et de son directeur
- Participer à des entretiens ou séances de travail avec le bureau d'études
- Mettre à disposition l'ensemble des informations nécessaires pour l'avancée du projet (données, actions conduites, analyses...)
- Produire les compléments d'information nécessaires

3. Comité technique

Le comité technique est composé des directeurs généraux adjoints de SQY, des directeurs de SQY et des représentants de : Airparif, AREC, ADEME Ile-de-France, Conseil Départemental des Yvelines, DDT 78, AORIF, DRIHL, Conseil Régional Ile-de-France, DRIEE et CEREMA-TEDDIF.

Sa mission est d'apporter une validation technique ou réglementaire (DRIEE) des différentes étapes du projet, le cas échéant réorienter les études ou piloter le traitement de problèmes techniques et de préparer les comités de pilotage.

4. Comité de pilotage

Cette instance est principalement composée d'élus. Il s'agit du Président, des Vice-Présidents de SQY en charge du Développement Economique, du Projet de Territoire ; de l'Aménagement du territoire et de l'Habitat; de la mobilité et des transports, de la Voirie ; de l'éclairage public et de la sécurité ; Conseiller Communautaire délégué à l'Environnement, la collecte et valorisation des déchets, l'eau, l'assainissement et les autres réseaux.

Les communes sont également représentées par un élu désigné par chaque Maire.

Le directeur général des services et les directeurs généraux adjoints de SQY font également partis du comité de pilotage, ainsi que le directeur de l'ALEC SQY.

La DRIEE et le Conseil Régional ont été invités à participer aux comités de pilotage des différentes étapes d'élaboration du PCAET.

5. Comité Consultatif

Le comité consultatif permet d'intégrer les partenaires à la gouvernance de la plateforme et de les fédérer autour du PCAET.

Le rôle/mission de ces membres est de :

- Contribuer à la démarche
- Assurer un relais auprès des membres de sa direction
- Mettre à disposition l'ensemble des informations nécessaires à l'avancée du projet (données, actions conduites, analyses ...)
- Produire des compléments d'information nécessaires

Les membres du Comité Consultatif peuvent :

- Faire des retours sur la plateforme (ergonomie, utilisation, amélioration, ...)
- Proposer de nouvelles actions
- Etudier les actions proposées par les contributeurs pour mise au vote ou non

Les membres de cette instance sont :

- Les référents SQY
- Les référents communaux
- ALEC SQY
- Laboratoire OVSQ/CEARC
- Partenaires : Airparif, Ademe IDF, CEREMA, TEDDIF, CD78, CODESQY, Conseil Régional IDF, DDT78, DRIEE, AREC, ARS